

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2015

---

L'an deux mil quinze le vingt-quatre du mois de mars, Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi deux avril deux mil quinze à vingt heures trente.

L'an deux mil quinze, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Hélène CHÉNÉ, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Christine JOUET, Guillaume BAUDONNIÈRE, Edwige VERGER, Florian GÂTARD, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN.

Secrétaire : Florian Gâtard

---

## **ORDRE DU JOUR** :

### **BUDGET COMMUNAL** :

- Approbation du compte de gestion 2014
- Vote du Compte Administratif 2014
- Vote des taux d'imposition 2015
- Affectation du résultat 2014
- Vote du Budget Primitif 2015

### **BUDGET ASSAINISSEMENT** :

- Approbation du compte de gestion 2014
  - Vote du Compte Administratif 2014
  - Affectation du résultat 2014
  - Vote du Budget Primitif 2015
- SIEML : fonds de concours  
- Indemnité de monsieur le Maire : modification  
- Enquête publique : projet d'une usine de méthanisation à Chemillé-Melay

<b>COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2014</b>
--

Le compte de gestion du budget communal dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014</b>
---

Le compte administratif 2014 a été adopté à l'unanimité des membres présents, par 12 voix pour et 2 abstentions :

- Excédent de la section de fonctionnement + 573 315.87 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNAL**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice  
 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2014	RESTES A 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-114 894.17 €		- 156 330.96 €			- 271 225.13 €
FONCT	614 187.09 €	125 844.17 €	84 972.95 €			573 315.87 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit être en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la la section d'investissement,  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	573 315.87 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	271 225.13 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	302 090.74 €
Total affecté au c/ 1068 :	271 225.13 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Conseil Municipal décide que les taux suivants seront appliqués en 2015 :

* Taxe d'Habitation	12.95%
* Taxe Foncier Bâti	13.32%
* Taxe Foncier Non Bâti	27.52%
* Cotisation Foncière des Entreprises	11.28%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les taux ci-dessus par 14 voix pour et 1 voix contre. Ce qui représente un produit fiscal attendu de 467 045 €.

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015**

Le budget primitif 2015 est adopté par les membres du Conseil Municipal par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Section de fonctionnement 1 514 056.00 €
- Section d'investissement 708 400.00 €

### **INDEMNITES DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les indemnités suivantes :

<b>Désignation</b>	
Indemnité Budget - Receveur Municipal	500.00 €/ annuel
Indemnité Régie salle de sports 2014	200.00 €/ annuel

### **FOURNITURES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal décide de porter à 47 € par élève le crédit pour les fournitures scolaires, soit 5 170.00 € (110 élèves école Louis Froger).

### **TRANSPORTS DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal décide de porter à 7 € par élève le crédit pour le transport des enfants lors de sortie scolaire soit 770 € (110 élèves école Louis Froger).

### **CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC – ECOLE PRIVEE ST LOUIS**

Conformément au mode de calcul qui doit être retenu dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée St Louis, le coût moyen par élève de classes pré-élémentaire s'élève à 1 149.96 €, et à 428.59 € par élève de classe élémentaire.

Pour l'année 2015, la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis se décompose comme suit :

- 1 149.96 € X 23 élèves classe pré-élémentaire, de la commune soit .....26 449.00 €
- 428.59 € X 54 élèves de classe élémentaire, de la commune soit .....23 044.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de porter à **-49 600 €** la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis pour l'année 2015.

### **SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

ADMR BELANJOUS (services aux personnes)		751 €
A.C.A.P.L. (asst commerçants, artisans, professions libérales)		111 €
A.C.C.C.A (asst chasse)		111 €
A.P.E.E.P.		791 €
A.P.E.E.P. (projet éducatif)		760 €
A.P.E.L.		791 €
A.P.E.L. (projet éducatif)		540 €
AFORBAT		32 €
ALLIANCE DES BEAULIEUS DE France		509 €
AMAP LA BELLOQUOISE		111 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (ANCIENS POMPIERS)		111 €
ATELIER DARE D'ART		111 €
ASSOCIATIONDES ROUES VOILEES		111 €
BADMINTON THOUARCE		48 €
CERCLE ST JOSEPH		111 €
CLUB BON ACCUEIL		111 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		1 261 €
ECURIE PLANTAGENET		111 €
FAMILLES RURALES (CLSH)		12 000 €
FOOTBALL CLUB DU LAYON		32 €
GROUPEMENT PROTECTION DES CULTURES		1 011 €
GUYNEMER CIGOGNES		4 271 €
HANDISPORT ANGERS		16 €
JUDO CLUB DU LAYON		224 €
LAYON ART DE VINI		111 €
OFFICE DE TOURISME		3 172 €
PARALYSES DE France		25 €
PATRE COMMUNAL		1 €
PREVENTION ROUTIERE		30 €
SOCIETE LA LIBERTE		111 €
TENNIS DE TABLE		255 €
U.N.C. A.F.N. A.C.P.G.		222 €
VEUVES CIVILES		111 €
VIET VO DAO		367 €
YOGA BELLOQUOIS		111 €
		<b>28 552 €</b>

### **TARIFS 2015**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<b>TARIFS 2015</b>	
LA POSTE (bureau de poste)	5 144 €
LA POSTE (logement)	331€x12= 3 972€
GOEMAR	6 302 €

LOGEMENT DU 1 RUE ST VINCENT	300 € + 100 € de charges
EMIL	5 000 €
OFFICE DU TOURISME	4 314 €
MAISON COMMUNE DE LOISIRS	6 200 €
TAXIS (2)	26 € x 2 = 52 €
DROIT DE PLACE CAMION	65 €
" PUBLICITE (gratuit en dessous de 1m <sup>2</sup> )	12 €
DROIT DE PLACE PIZZA (compter comme ci-dessous)	36 € / mois
LA HUCHE A PAINS (4.38€/m <sup>2</sup> /an)	173 €
DROIT ETALAGE SUR TROTTOIR (fleurs)	12 €
DROIT DE PLACE TECHER	1 600 €
STAT. JOUR,VEHICULES (garage) forfait	220 €
CONCESSION CIMETIERE (commune) 15 ans	55 €
" " 30 ans	115 €
" " 50 ans	260 €
CONCES, CIMETIERE (hors commune) 15 ans	490 €
" " 30 ans	750 €
CONCES, COLOMBARIUM (commune) 15 ans	95 €
" " 30 ans	180 €
CONCES, COLOMB, (hors commune) 15 ans	370 €
" " 30 ans	750 €
PLAQUE COLOMBARIUM	140 €
LETTRES SUR PLAQUES COLOMBARIUM	200 €
CONCESSION CAVURNE (commune) 15 ans	95 €
" " " 30 ans	180 €
" " (hors commune) 15 ans	370 €
" " " " 30 ans	750 €
SALLE DE SPORTS (commune) 1H/semaine	6.10 €
1H/semaine/mois	20.40 €
SALLE DE SPORTS (hors comm) 1H/semaine	12.20 €
1H/semaine/mois	24.00 €
Location hall salle de sports +caution	50 € + 60 €

#### COMpte DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014

Le compte de gestion du budget assainissement dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014, a été approuvé à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour et 1 abstention..

#### COMpte ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Le compte administratif assainissement 2014 a été adopté à l'unanimité des membres présents par 13 voix pour et 1 abstention :

* Déficit de la section de fonctionnement	- 21 276.94 €
* Excédent de la section d'investissement	+ 23 962.23 €

#### AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2014

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2014	RESTES A 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	13 237.44 €		10 724.79 €		- €	23 962.23 €
FONCT	-13 484.99 €		- 7 791.95 €			- 21 276.94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</u></b>		
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		- €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		21 276.94 €

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015**

Le budget primitif Assainissement 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents :

*	Section de fonctionnement	40 997.00 €
*	Section d'investissement	42 799.00 €

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AE N° 992 «angle de la rue du fourneau-rue du dolmen» appartenant à madame Pinson Paulette, d'une superficie de 87m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite exercer son droit de préemption.

## SIEML. FONDS DE CONCOURS

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1 : la commune de Beaulieu-sur-Layon par délégation du Conseil Municipal en date du 02 avril 2015 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML l'opération suivante :

- réparation du réseau éclairage public (nouveau point lumineux chemin des Blouines),
- montant de la dépense : 1 684.40 € HT
- taux du fonds de concours : 75%
- montant de fonds de concours verser au SIEML : 1 263.30 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

Article 2 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : le Président du SIEML, le Maire de la commune de Beaulieu-sur-Layon, le comptable de la commune de Beaulieu-sur-Layon, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## INDEMNITE DE MONSIEUR LE MAIRE. MODIFICATION

Monsieur le maire, Paul TREMONTAN, a formulé la demande pour que son indemnité mensuelle de maire, soit diminuée de 1%, afin de ne pas dépasser le montant cumulé et retenu mensuellement avec l'indemnité versée par le SIAEP pour le paiement des charges patronales, soit 1 285 €

Après en avoir délibéré, et à l'issue d'un vote :

- contre la diminution de cette indemnité : 0 voix
- pour la diminution de cette indemnité : 14 voix
- abstention 1 voix
- 

L'indemnité de monsieur Paul TRESMONTAN passera de 1 265.21€ brut à 1 252.55€ brut à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

## ENQUETE PUBLIQUE : PROJET D'USINE DE METHANISATION A CHEMILLE-MELAY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique relative au projet de gestion d'une usine de méthanisation de matières organiques des exploitations agricoles est soumise à enquête publique du 2 mars 2015 au 2 avril 2015. A l'issue de cette enquête le conseil municipal doit se prononcer en raison de l'épandage sur des terres de la commune. Cette unité de méthanisation de matières organiques sera située sur la commune de Chemillé-Melay Zone industrielle des 3 routes. Après en avoir délibéré les membres du conseil Municipal émettent un avis favorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h30